



LA DÉMOUSTICATION : qui, quoi, comment...

L'EID Méditerranée : un opérateur historique



Christophe Morgo,
président de l'EID
Méditerranée

Créée en 1959, l'EID Méditerranée est un établissement public opérant pour les Départements des Pyrénées-Orientales, de l'Aude, de l'Hérault, du Gard, des Bouches-du-Rhône et la Région Occitanie. Sa mission principale : contrôler les densités de populations de moustiques nuisants des marais à un seuil jugé acceptable, avec un impact environnemental limité et dans un cadre budgétaire maîtrisé.

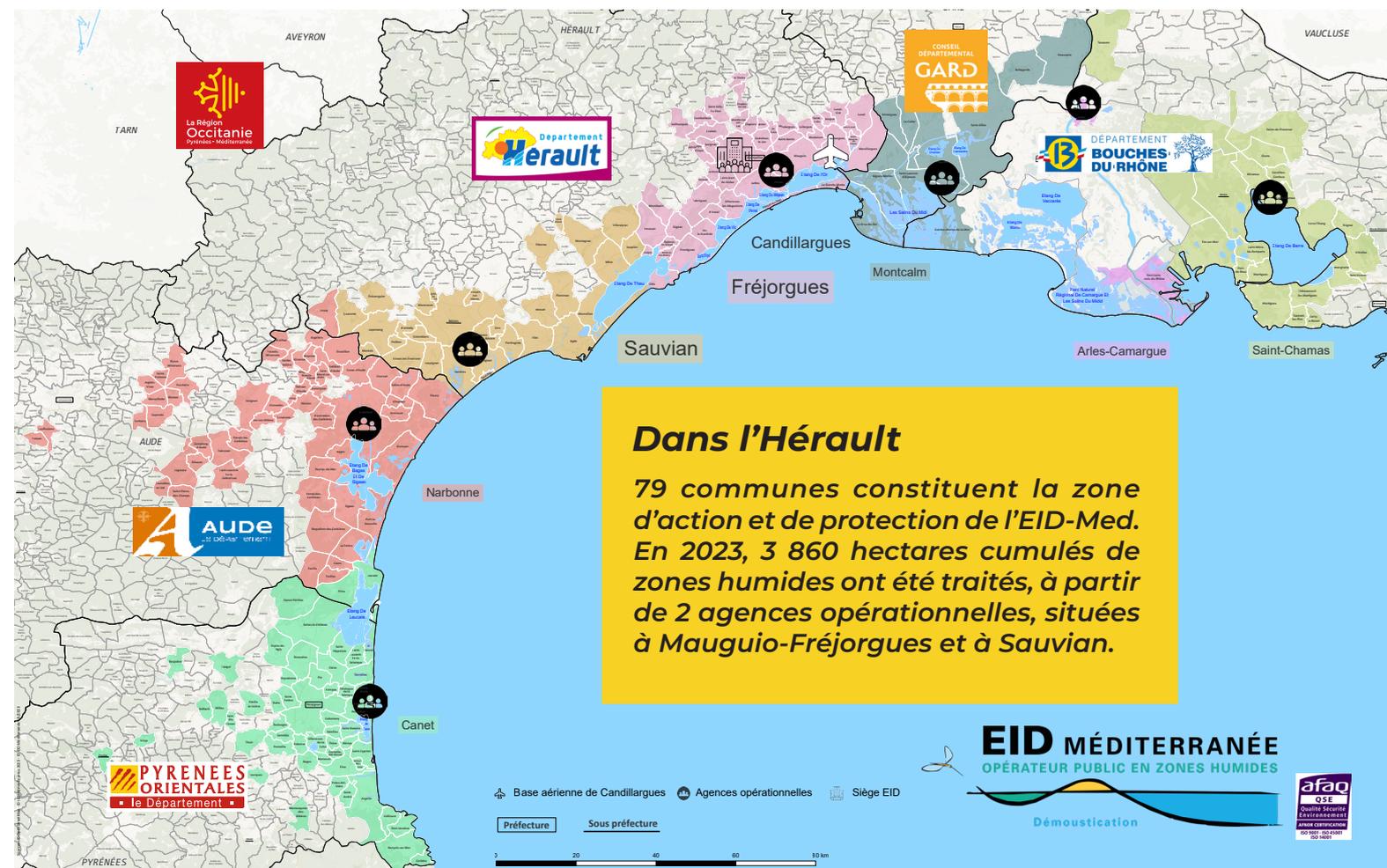


Aedes caspius

Une zone d'action très vaste

Le littoral méditerranéen est composé d'un *continuum* de marais, aux eaux saumâtres, situés en bordure des étangs. Ces lieux à forte biodiversité sont aussi le siège du développement de nombreuses espèces de moustiques, entre l'étang de Berre (13) et Cerbère (66).

Pour gérer ces 65 000 hectares de zones humides, l'EID-Med dispose de 7 agences opérationnelles en charge du contrôle des moustiques nuisants. 220 communes, sous l'emprise de la dispersion des moustiques ciblés, constituent sa zone d'action et de protection.



Ne pas confondre les moustiques des marais et les moustiques urbains

Il faut distinguer les moustiques des marais, ruraux, et les moustiques-tigres, urbains : leurs lieux de reproduction et leurs déplacements sont tout à fait différents ! Leur traitement aussi :

- les premiers, contre lesquels l'EID-Med lutte depuis 65 ans, sont issus de zones humides littorales et rétrolittorales à submersions temporaires.

site dédié : www.eid-med.org



- les seconds, présents dans notre région depuis une douzaine d'années, sont des moustiques de secteurs agglomérés (villes ou villages), issus d'une pullulation de gîtes, aléatoires dans l'espace et dans le temps, très majoritairement au sein des résidences domiciliaires. Pour ces raisons, ils ne peuvent se voir appliquer le mode opératoire utilisé contre les moustiques des marais. D'où le rôle prépondérant de la prévention.

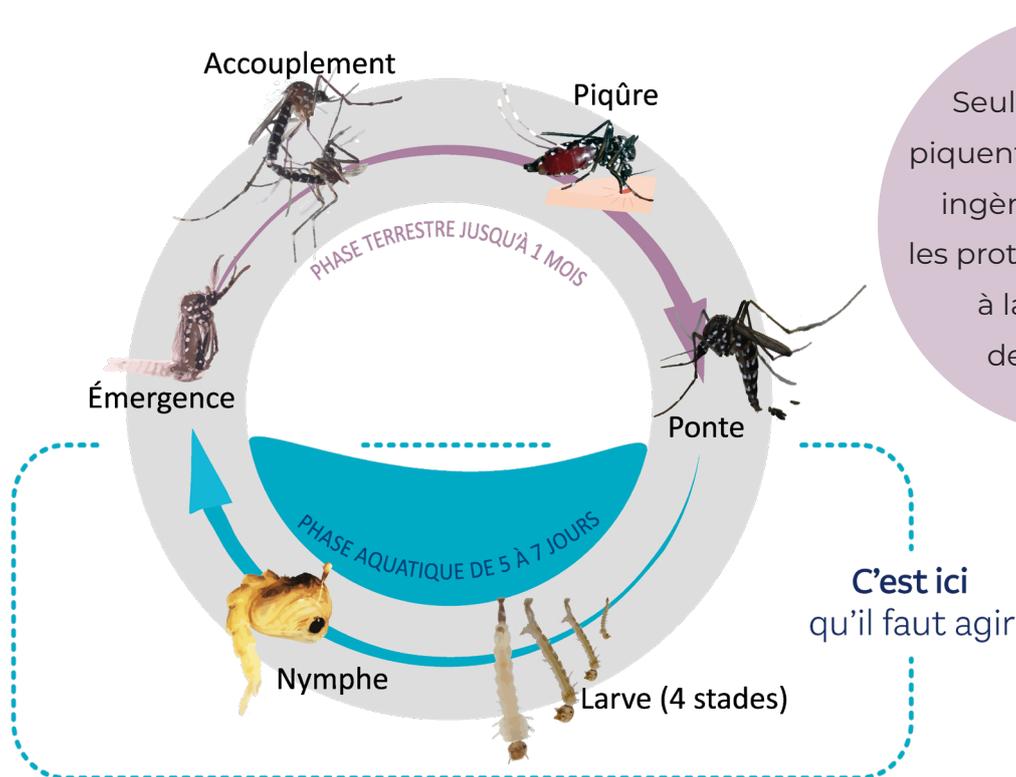
site dédié : www.moustiquetigre.org



Le cycle biologique

D'abord un stade aquatique (larves, nymphes), avant une transformation finale à l'état adulte et aérien.

C'est au stade des larves qu'il convient d'agir : la stratégie antilarvaire est sélective et ne s'applique que si nécessaire, uniquement sur les surfaces concernées, au moyen d'un bio-insecticide (le Bti / *Bacillus thuringiensis* ser. *israelensis*). En fonction des saisons et de la température de l'eau, le cycle peut être très court, d'où une grande réactivité de l'opérateur. La démoustication est un contrôle et non une éradication. C'est donc une action pérenne.



Jusqu'à 900 œufs par femelle !

Une génération de moustiques tous les 15 jours !

Moustiques des marais



Aedes caspius

Milieux : zones humides littorales à submersions temporaires.

Dispersion : sur plusieurs dizaines de kilomètres.



Aedes detritus

Milieux : zones humides littorales à submersions temporaires.

Dispersion : sur plusieurs dizaines de kilomètres.

Moustiques urbains



Aedes albopictus
(moustique-tigre)

Milieux : tout récipient à l'air libre, souvent très petit.

Dispersion : 150 mètres autour de son gîte de reproduction.

Milieux : tout contenant d'eaux stagnantes chargées en matière organique, donc « sales », sur le domaine public comme privé.

Dispersion : quelques centaines de mètres en milieu urbain / plus de 3 km en périurbain.



Culex pipiens

2 espèces ciblées par des actions à grande échelle

3 500 espèces de moustiques sont identifiées dans le monde, dont une cinquantaine sur le littoral méditerranéen français. Seules 2 d'entre elles, *Aedes caspius* et *Aedes detritus*, font l'objet de surveillance et de traitements de l'EID-Med, car elles ont une capacité de dispersion importante depuis leurs zones humides littorales originelles jusqu'à l'intérieur des terres, pouvant provoquer des nuisances en milieu urbain.

Mode opératoire pour gérer la nuisance des moustiques des marais



1 / Prospection : Sur la base d'une cartographie écologique, les agents de terrain arpentent les milieux pour y détecter toute éclosion de larves. Les espèces identifiées, les densités de larves, la délimitation des zones concernées sont répertoriées via des outils numériques nomades.



2 / Décision de traitement : Elle tient compte des constats effectués lors de la prospection, des zones naturelles protégées, des enjeux en termes de nuisances potentielles, des conditions météo... Les surfaces concernées déterminent les moyens à employer.



3 / Traitement : Le Bti (*Bacillus thuringiensis israelensis*), larvicide biologique, doit être ingéré par les larves jeunes, d'où une nécessaire réactivité. Le produit est diffusé via des moyens aériens (75 % des interventions) : avion, hélicoptère, drone, ou terrestres : pick-up, Quad, à dos d'Homme. Tous les traitements sont tracés : dosage, quantités, durée de pulvérisation, date...



4 / Vérification post-traitement : L'efficacité est validée par une nouvelle prospection. Les conditions météo et le couvert végétal, souvent très dense, peuvent être des freins à l'efficacité, induisant une deuxième action.

Accompagnement des collectivités

Un catalogue de propositions relatif à la prévention de l'implantation des moustiques-tigres compile une douzaine d'actions et dispositifs ouverts aux collectivités, en particulier aux communes.

La plupart sont gratuites ; celles qui sont payantes le sont à un tarif préférentiel pour les communes incluses dans la zone d'action de l'EID Méditerranée.

Actions d'appui technique et logistique aux collectivités

1. Animation de réunions d'information sur le moustique-tigre.
2. Sensibilisation à la communication préventive d'un référent « Mobilisation sociale ».
3. Réalisation d'une cartographie des zones les plus favorables au développement du moustique-tigre.
4. Diagnostic de vulnérabilité et élaboration d'un programme d'actions de lutte contre le moustique-tigre et les autres espèces autochtones.

Mise à disposition de supports pédagogiques et d'outils d'aide à la communication

5. Mise à disposition d'un jeu éducatif « Pictus® ».
6. Mise à disposition de supports de communication préventive.

Actions de formation

7. Formation d'« ambassadeurs » pour la prévention du moustique-tigre.
8. Formation d'un référent technique.
9. Formation Certiphyto opérateur.
10. Formation Certibiocide 1 jour.
11. Formation Certibiocide 3 jours.



Un bulletin opérationnel est édité chaque semaine, compilant les mesures prises, les superficies traitées et les prévisions à venir. Il est expédié en format *Newsletter* aux maires des communes de la zone d'action et à des acteurs locaux, au grand public via les réseaux sociaux et le site web de l'EID-Med.



ENTENTE INTERDÉPARTEMENTALE POUR LA DÉMOUSTICATION DU LITTORAL MÉDITERRANÉEN

www.eid-med.org

165 avenue Paul-Rimbaud
34184 Montpellier Cedex 4
eid.com@eid-med.org

